

## Construction d'un atelier municipal

### > La démarche globale

Kergrist est une commune rurale de 660 habitants située à 8 kms au nord de Pontivy, où l'agriculture est l'activité principale. Afin d'attirer de nouveaux habitants elle a aménagé un éco lotissement en cœur de bourg, suite à une étude AEU et avec les aides de l'Eco-FAUR. La conduite de ce projet a permis l'équipe municipale de se forger une culture des enjeux du développement durable et de se convaincre de la nécessité de leur prise en compte dans tous les projets. L'équipe municipale est convaincue que pour les petites communes rurales, il s'agit d'un atout pour se développer ou à tout le moins éviter le déclin. Donc, quand a germé le projet de construire un atelier municipal pour remplacer l'existant, vétuste et mal placé en centre bourg, l'objectif a été clairement affirmé de construire un bâtiment respectueux de son environnement, utilisant des éco matériaux, économe en énergie et producteur d'énergie renouvelable.



### > Les objectifs et la méthode

Un atelier municipal dans une commune avec deux employés municipaux est un bâtiment modeste. Il consomme peu d'énergie car le hangar occupe la plus grande partie de l'espace et que les locaux des agents sont peu occupés dans la journée. Néanmoins, il a été décidé que les économies en énergie étaient une priorité comme l'utilisation d'éco matériaux, la production d'énergie photovoltaïque, la récupération des eaux pluviales et la limitation des surfaces imperméabilisées.

#### Les cibles prioritaires

- Relations harmonieuses avec l'existant.
- Eco matériaux
- Efficacité énergétique
- Energie renouvelable
- Eau
- Entretien – maintenance

En amont, un groupe de travail composé d'élus et des agents a réfléchi au lieu d'implantation du bâtiment, à sa taille et à la définition des cibles principales qui ont été inscrites dans le cahier des charges pour le choix de la maîtrise d'œuvre. La visite de réalisations dans les communes voisines et les retours

d'expériences au sein du réseau ont largement alimenté la réflexion.

Dans l'appel d'offres les critères techniques étaient prioritaires. L'équipe retenue, AYA architectes de Caudan, avait à son actif des réalisations faites dans l'esprit souhaité par la commune.

L'avis du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan a été sollicité en phase APS pour les aspects de protection contre les accidents du travail et d'accès handicapés. Les futurs riverains ont également été informés sur le projet.

Partenaires du projet : CAUE, Centre de gestion de la FTP, BRUDED

Des acteurs au service des projets des collectivités : EPFR, ADEME, Agences locale de l'énergie, CAUE, BRUDED

## > Les solutions architecturales retenues

Le besoin de surface au sol du bâtiment a été fixé à 150 m<sup>2</sup> dont 37 m<sup>2</sup> de locaux pour les agents surmontés d'une mezzanine pour du rangement. Cette surface permettra de répondre à d'éventuels besoins d'espace supplémentaires.

Les principaux choix architecturaux ont été les suivants :

- Implanter le bâtiment sur un terrain communal directement accessible, desservi par les réseaux.
- Prévoir une extension possible du bâtiment.
- Orientation bioclimatique
- Compacité
- Toiture photovoltaïque intégrée
- Lumière naturelle privilégiée



## > Les solutions techniques retenues

L'utilisation d'éco-matériaux était une priorité.

- Charpente bois (sapin)
- Bardage bois sur les pignons
- Voliges en sapin sur cloisons
- Laine de bois pour l'isolation thermique des murs des locaux de vie.
- Autres matériaux
  - Toiture en bac acier
  - Couverture en bac acier et bardage en tôle
  - Carrelage pour les locaux sanitaires et cuisine
- Le chauffage
  - Compte-tenu des faibles besoins de chauffage et d'eau chaude le solaire thermique n'a pas été jugé pertinent financièrement d'où le choix de la solution électrique.
- Photovoltaïque
  - 54m<sup>2</sup> en toiture, puissance installée : 6150 Wc
- Gestion de l'eau
  - Citerne de récupération des eaux pluviales enterrée (5 200 litres)
  - Mélange terre pierre engazonné sur les abords devant le bâtiment.
- Revêtements extérieurs
  - Enrobé imperméable perméable pour les deux places de stationnement
  - Mélange terre et cailloux engazonné pour les aires d'accès.



Coût total\* du projet HT : 194 850 €

Subventions : 102 555 €

.....dont Etat (DGE): 40 500 €

.....dont Conseil Général : 62 055 €

Autofinancement : 92 295 €

\*inclus la toiture photovoltaïque.

